

Namur malade de la peste

Apparue soudain dans nos régions au milieu du XIV^e siècle, disparue mystérieusement trois siècles plus tard, la peste partagea longtemps la destinée des hommes. On a du mal à imaginer aujourd'hui ce que pouvait impliquer dans la vie courante, dans les esprits, dans le rapport de l'homme à la mort, cette visiteuse toujours attendue, toujours redoutée. C'est que la peste était capricieuse, folâtrant dans une région, vivotant dans un quartier parfois, avant de se déchaîner soudain et d'emporter en quelques mois jusqu'à la moitié d'une population. En cause, la puce du rat, ce rat noir qui partagea longtemps la vie des hommes, des plus pauvres surtout. Mais cela, on ne l'a appris que bien récemment : au temps où la mort noire sévissait, on voyait l'origine du mal dans les mystères de la mécanique céleste ou des entrailles de la terre. Et derrière tout cela, bien sûr, la main de Dieu punissant l'humanité de ses péchés. On pensait se prémunir par des moyens fantaisistes, on espérait se guérir par des remèdes de charlatan, jusqu'à ce que peu à peu, on comprenne que l'isolement des malades et la destruction de leurs effets intimes étaient le seul palliatif au mal. Namur connut la peste, comme toute l'Europe. Elle eut son lot d'actes d'héroïsme ou de lâcheté, de comportements irrationnels, L'hôpital Saint-Roch, dans la plaine d'Herbatte en bord de Meuse, était chez nous l'hôpital des pestiférés, même s'il ne suffisait pas, loin s'en faut, aux temps d'épidémie : il fallait alors reléguer les malades dans des huttes à l'écart de la ville, ouvrir parfois de nouveaux cimetières pour enterrer les morts...

La maladie

Il n'y a pas si longtemps que l'agent infectieux de la peste bubonique est connu. Il n'a été mis en évidence qu'en 1894 à Hong-Kong : c'est le bacille de Yersin, *yersinia pestis*, qui pénètre dans l'organisme par les blessures, même infimes. La puce du rat fut identifiée en 1898 par Simond à Bombay comme vecteur de la maladie à l'homme, mais, on le verra, la question n'est pas si évidente.

Les symptômes de la peste sont connus. Ambroise Paré en donnait déjà au XVI^e une description saisissante : « Fièvre, bubons, charbons, pourpre, flux de ventre, délire, phrénésie, douleur d'estomac, palpitation de cœur, pesanteur et lassitude de tous les membres, sommeil profond et sens tout hébétés, inquiétude, difficulté de respirer, vomissements fréquents, flux de sang par le nez et autres parties du corps, appétit perdu, langue sèche, noire et aride, regard hideux, face pale... tremblement universel, puanteur des excréments ».

De façon plus moderne, précisons qu'après une incubation de un à six jours, le mal se déclare brutalement : la température du malade monte à 39 ou 40°, tandis qu'au point d'inoculation apparaît une plaque gangreneuse noirâtre, le charbon pesteux. Au deuxième ou troisième jour apparaissent à l'aîne, aux aisselles ou au cou les bubons, ganglions gonflés, durs, douloureux et suppurants, tandis que le pestiféré est pris de céphalées et obnubilations. Après huit à dix jours, il entre en convalescence s'il n'a pas succombé à une septicémie générale, l'empoisonnement du sang étant la cause de la mort par la peste. Dans une autre forme de la maladie, un ganglion profond est atteint, spécialement dans les environs du poumon : aucun bubon n'apparaît alors, mais le mal est foudroyant et entraîne la mort en 24 à 36 heures. Il s'agit bien là des deux formes de la peste bubonique, différente de la peste pulmonaire, transmise d'homme à homme par la salive, très contagieuse, et caractérisée par une asphyxie angoissante et une expectoration abondante.

Le diagnostic de la peste fut toujours aisé, même s'il ne faut pas se fier à la terminologie ancienne : les mots de contagion, d'infection ou de pestilence ont jadis désigné toutes les épidémies graves, la dysenterie, la rubéole, la grippe pulmonaire, la variole et le typhus, autre calamité des armées de la guerre de Trente Ans. Ces maladies n'étaient pas confondues et faisaient l'objet de traitements différents. Notons au passage que le choléra était inconnu en Europe avant 1831.

On traite aujourd'hui efficacement la peste bubonique par les sulfamides et la streptomycine ; un vaccin a été mis au point. La peste n'a cependant pas disparu, et la maladie rodant encore dans certains pays d'Afrique ou en Inde est bien celle qui fit jadis chez nous tant de ravages.

Les causes mythiques de la peste

L'origine des épidémies et leur mode de propagation ont suscité bien des extravagances. On mit en cause la pollution de l'air, de fâcheuses conjonctions astrales, les éclipses de soleil ou de lune, des émanations putrides sorties du sol. L'historien namurois Galliot voit l'origine de la peste noire de 1347

dans « *une vapeur de feu horriblement puante qui sortit de la terre* » ! À Paris, on remarqua la même année une étoile brillante, et on supposa que cet astre formé d'exhalaisons s'était évanoui en vapeurs mortifères...

Mettant en cause la colère divine, Paré s'arrête aussi à des causes plus terrestres : « *l'air se corrompt lorsqu'il y a excès des saisons de l'année à cause des pluies et des grosses nuées (l'été par sa température dispose à la pourriture les humeurs de notre corps) ou par les exhalations, les vapeurs enfermées dans les entrailles de la terre* ». « *La grande multitude des corps morts non assez ensevelis en terre après une bataille* » empeste l'air et engendre aussi l'épidémie. Il est vrai que les guerres favorisèrent la propagation du mal, mais pour d'autres raisons. En 1721 encore, le médecin du roi de Prusse voyait comme causes de la peste les exhalaisons putrides de la terre ou la maligne influence des astres.

Mais ces causes ne sont que secondaires : derrière tout cela, il y a bien avant tout la volonté divine. Pour Ambroise Paré, premier chirurgien du Roi, le mal vient d'abord de « *l'ire de Dieu* ». Dans son « *Discours sur la peste* » de 1582, il cite l'Ancien Testament en ces termes : « *au Lévitique chapitre 26, le Seigneur dit : je verrai venir sur vous le glaive vindicateur pour la vengeance de mon alliance, je vous enverrai la peste... et dans le Deutéronome chapitre 28, le Seigneur des armées dit : j'envoie sur vous l'épée, la famine et la peste* » mais sont également responsables « *les étoiles courantes et comètes de diverses figures* ». Ces opinions perdurèrent longtemps. La Fontaine a certes l'alibi poétique quand il parle de ce « *Mal que le Ciel en sa fureur inventa pour punir les crimes de la terre* », mais les grands praticiens des temps modernes ne parlent pas autrement. Les flèches tombées du ciel et frappant au hasard sont un thème récurrent dans l'iconographie de la peste, thème d'ailleurs antérieur au christianisme : souvenons-nous de l'Iliade, des flèches d'Apollon frappant les troupes d'un mal pernicieux pour les punir...

Hippocrate avait pourtant une approche plus scientifique, lui qui affirmait au IV^e siècle avant Jésus-Christ : « *la maladie n'exprime nullement la sanction d'une offense ou d'une faute, mais procède de causes naturelles dont la raison, basée sur l'expérience, peut prétendre à déchiffrer le secret* ». Jérôme Fracastor (1483-1553) fut le premier à soutenir la thèse de la contagion par des parasites microscopiques.

L'observation mit progressivement en évidence quelques réalités, mais les indices ne suffirent pas à comprendre l'origine réelle de la peste. Ainsi, on vit que l'épidémie commençait souvent à la fin de l'été pour s'arrêter aux premiers froids ; on constata que les classes aisées, mieux logées ou assez riches pour quitter les villes, étaient moins touchées. La promiscuité et le manque d'hygiène favorisaient la propagation de la maladie, et ces conditions étaient particulièrement celles des troupes de garnison ou de passage : « *Partout où l'infanterie espagnole a conversé, l'on y meurt très bien* », écrivait en 1553 le maître de Bouvignes à celui de Namur. Malgré cela, les croyances erronées dictaient des mesures et des traitements inadaptés : il ne servait à rien d'asperger de vinaigre pièces de monnaie et lettres, d'allumer des feux aux carrefours, d'user de soufre et de parfums violents, de s'affubler d'un masque en forme de tête d'oiseau rempli de substances odoriférantes, d'accabler les malades de saignées. Par contre, il était judicieux de brûler les tissus des maisons contaminées et d'isoler les malades, ce qu'on fit assez tôt, même si beaucoup de soi-disant savants niaient la contagion.

Chercher la petite bête...

On pourrait croire le débat définitivement clos aujourd'hui : il n'en est rien ! On pensait avoir parfaitement compris le mode de propagation de la peste après le puissant effort de recherche mené de 1900 à 1930 et poursuivi jusque 1970, mais les travaux scientifiques les plus récents ont ramené l'incertitude.

A la fin du XIX^e siècle, Simond identifiait donc le vecteur de la peste du rongeur à l'homme : la puce du rat, et plus précisément en Europe le *Nosopsyllus fasciatus*. Notons que notre rat commun actuel, le rat surmulot ou rat d'égout était inconnu de nos régions à l'époque des grandes épidémies : il n'a envahi l'Europe, traversant la Volga, qu'à partir de 1720, pour chasser le rat noir, moins agressif et moins fécond, seul connu jusque là, dont il ne subsiste que de rares colonies. Le rat noir vivait en symbiose avec l'homme, ce qui favorisait évidemment la transmission du parasite, et on a vu dans ce changement de la population des rats une cause essentielle de la disparition de la maladie.

Revirement complet dans les années trente et quarante, où les recherches désignèrent comme coupable la puce de l'homme, le *Pulex irritans*, et la vérité semblait définitivement acquise vers 1970. Des études récentes ont rouvert le débat, et l'on semble en revenir à la première idée. De nombreux arguments mettent en cause la responsabilité première de la puce du rat ; ainsi, des expériences d'inoculation au moyen de broyats de puces humaines infectées ont montré leur faible pouvoir contagieux. Les arguments sont aussi historiques : on s'était ainsi jadis étonné de la faible contagion d'un malade isolé, arrivé dans une cité ; on avait constaté une mortalité très supérieure dans certains métiers (boulangers, marchands de tissu...), qui sont précisément ceux qui attirent les rats ; la mortalité plus faible dans les maisons riches, mieux isolées des rongeurs, s'explique aussi mieux de la sorte, car le parasitisme humain était général après la disparition des étuves au XVI^e siècle ; enfin, la périodicité historiquement constatée des épidémies, en moyenne dix ans, correspond à la reconstitution des populations de rongeurs détruites par la maladie.

Le débat n'est pas clos, car il se publie pas mal de choses sur le sujet, et surtout, il n'est pas vain : c'est que la peste tue toujours, et les menaces de terrorisme bactériologique rendent plus importante que jamais la connaissance des modes de propagation de la maladie.

La peste noire de 1347

Le mal était inconnu en Europe occidentale jusqu'à l'entrée en scène spectaculaire que constitua la terrible peste noire, ainsi nommée pour son caractère macabre et non en raison d'une forme particulière de la maladie. Certes, la peste n'était pas nouvelle : elle est attestée au III^e siècle sur les rives asiatique et africaine de la Méditerranée, elle gagna l'Europe méridionale où elle fut assez active aux VI^e et VII^e siècles, et on relève avant 1347 une dizaine d'attaques, certaines remontant jusqu'à Trèves et Dijon en suivant les voies commerciales ; la maladie, essentiellement méditerranéenne, n'atteignit cependant jamais nos régions.

Dans le « *Recueil des événements les plus remarquables arrivés dans la ville de Namur* » qui forme le cinquième tome de son Histoire de Namur, Galliot, s'inspirant de chroniques plus anciennes, en donne, pour illustrer l'année 1349 une description assez haute en couleurs pour être largement citée. On y trouve à vrai dire un rare condensé de toutes les extravagances horrifiées jadis associées à la maladie : « *Cette année & la suivante, durant le règne du comte Guillaume premier du nom, une cruelle peste ravagea toutes les provinces. On tient qu'il n'y en eut jamais de plus furieuse ni de plus meurtrière. Elle fut générale dans tout notre hémisphère ; il n'y eut ni villes, ni bourgades, ni maisons qui n'en furent frappés. Elle commença dans l'empire de Chine l'an 1346, par une vapeur de feu horriblement puante qui sortit de la terre. Elle consuma & dévora plus de deux cens lieues de pays jusqu'aux arbres & aux pierres, & infecta l'air de telle sorte, qu'on en voyoit tomber des fourmillières de petits serpenteaux & autres insectes venimeux. De la Chine, elle passa dans l'Asie & en Grèce, ensuite en Afrique & puis en Europe, qu'elle saccagea jusqu'aux extrémités du nord. (...) Le venin en étoit si contagieux (...) qu'il tuoit même par la vue. On remarqua qu'elle duroit cinq mois dans sa force au pays ou elle commençoit de s'allumer. Ceux qu'elle traita le moins cruellement, sauvèrent à peine le tiers de leurs habitans ; mais en plusieurs lieux elle n'en laissa que la quinzième ou vingtième part. Ce mal augmenta à Namur par le débordement de la Meuse & de la Sambre, par la raison que les eaux s'étant écoulées, il resta sur le rivage, un limon corrompu & puant qui fortifia l'infection de l'air* ».

Passons sur la vapeur de feu puante pour confirmer les origines orientales de l'épidémie. Boccace avait en effet raison quand il affirmait : « *Que la peste fût l'œuvre des influences astrales ou le résultat de nos iniquités, et que Dieu, dans sa juste colère, l'eût précipitée sur les hommes en punition de nos crimes, toujours est-il qu'elle s'était déclarée, quelques années auparavant, dans les pays d'Orient* ».

La peste, présente sur les rives de la mer d'Azov, se répandit à l'occasion du siège par l'armée du khan Djanisberg du comptoir génois de Caffa, en Crimée. Les assiégeants mongols auraient catapulté dans la place des cadavres de pestiférés ; les Russes allaient d'ailleurs faire de même en 1710 à Reval (aujourd'hui Tallin), en Estonie, lors de la guerre contre les Suédois. En fuyant la ville, les Génois auraient répandu l'épidémie dans tout le bassin méditerranéen ; douze de leurs galères parties en novembre 1347 de Constantinople firent escale à Messine, d'où le mal se diffusa dans les îles voisines puis à Gênes ; il pénétra dans le port de Marseille le 1^{er} novembre 1347. Au cours des années 1348 à 1350 la maladie envahit presque toute l'Europe, suivant les axes routiers et fluviaux et enlevant selon Froissart « *la tierce partie du monde* ».

La peste noire heurta les imaginations, dépassa l'entendement. Boccace, qui la vécut, eut dans le Décameron ce joli mot pour l'aveuglement et la promptitude avec lesquels le mal frappait : « *Que de valeureux seigneurs, de belles dames et de gracieux jouvenceaux, auxquels non seulement la Faculté, mais Gallien, Hippocrate et même Esculape auraient discerné un brevet de robuste santé, prirent le repas du matin avec leurs parents, leurs camarades et leurs amis et, le soir venu, s'assirent dans l'autre monde au souper de leurs ancêtres* ». Les pourcentages de mortalité enregistrés dans certaines régions sont impressionnants. De grandes villes allemandes comme Hambourg ou Brême perdirent plus de la moitié de leur population en une seule année ; sur 3,5 millions d'habitants en Angleterre, il n'en resta plus que deux millions après le passage du fléau. On estime que la peste noire emporta, selon les régions, entre un huitième et deux tiers de la population, ce qui en fait de loin l'épisode le plus meurtrier de notre histoire ; mais surtout, l'Europe allait vivre durant trois siècles et demi avec la maladie, qui allait se renouveler de 1348 à 1721 à une cadence plus ou moins régulière de trois ou quatre épidémies majeures par siècle.

L'inconnue des Pays-Bas

Autant cette première et terrible épidémie a frappé les esprits, autant elle suscite d'inconnues en ce qui concerne nos régions : furent-elles frappées ou au contraire miraculeusement épargnées par le fléau ? Les choses sont en effet moins évidentes que ne le laissent paraître les chroniques habituelles, à commencer par celle de Galliot citée ci-dessus.

À tout seigneur tout honneur, commençons par Georges Duby, qui affirme : « *Il apparaît cependant que la vague ne submergea pas tout (...) Des provinces entières semblent avoir été à peu près épargnées, le Béarn, la plus grande part de la Pologne, la Bohême, la Hongrie ; venue de France, l'épidémie atteint l'ouest des Pays-Bas en 1349, elle en pénètre l'est, depuis l'Allemagne, en 1350, mais elle laisse indemne le centre de la région* » ; le texte est illustré d'une carte assez précise, traçant au centre de l'actuelle Belgique les limites d'un îlot totalement épargné qui inclut clairement Namur. Cette opinion classique, qui considère que les Pays-Bas n'ont guère été touchés par le fléau, repose sur l'absence de sources sérieuses qui établiraient le contraire, et notamment l'absence de traces d'une catastrophe démographique. Cette préservation est étonnante, car tous les facteurs classiques de contagion par la peste y étaient présents : une population concentrée, des liens commerciaux et politiques intenses avec les régions infectées, un climat tempéré et humide favorable à l'expansion du bacille, sans compter, pour le Brabant et les Flandres, les mouvements de troupes de la Guerre de Cent ans. Elle n'est pas impossible cependant, car il suffit par exemple, pour qu'une région échappe à la contagion, que sa population de rats ait été détruite par une autre épizootie.

La question a vu s'empoigner nos historiens avec une virulence que masque à peine la courtoisie académique. Van Werweke et Rogghé, pour Bruges et Gand, ont publié deux articles portant exactement le même titre mais totalement contradictoires quant aux conclusions !

Le problème est qu'on ne dispose guère de sources narratives. Le chroniqueur liégeois Raoul de Rivo, dans son « *Historia episcoporum Leodiensium* », datée de la fin XIV^e siècle, est catégorique quant aux ravages de l'épidémie, en ce qui concerne le Brabant : « *annis duobus subsequentibus epidemia patriam Brabantiam mirum in modum afflixit et depopulata fuit* ». Despy a pour sa part étudié les « *Miracula Beate Marie* » du prieuré bénédictin de Basse-Wavre, supposés rédigés seconde moitié du XV^e siècle. Il y est question d'un feu infernal, « *ignis infernalis* », voyageant de façon erratique et miraculeusement éteint par la châsse de Basse-Wavre, promenée sur les traces du fléau. La poursuite aurait ainsi mené les saintes reliques dans le nord-est et l'est du comté de Namur (Wasseiges, Hanret, Andenne, Seilles et Andenelle), et ce au pas de charge, puisque cette course salvatrice leur aurait fait parcourir 225 km en quinze jours ! L'historien suppose que ce pieux récit aurait été inspiré par le souvenir de la peste noire ; le problème est que l'époque à laquelle il se réfère, 1051 ou 1153 selon les interprétations, est totalement fantaisiste, et que les *Miracula* sont de plus d'un siècle postérieurs à la peste noire, une éternité à l'aune de la tradition orale. Même si les effets du mal sont bien décrits, ils auraient fort bien pu être inspirés par l'une des nombreuses épidémies qui ont suivi.

Que disent les sources historiques plus classiques, et notamment l'étude de la démographie et de l'économie ? Le professeur gantois Van Werweke, qui a analysé les produits fiscaux de Malines et Louvain et les revenus d'abbayes brabançonnaises, n'en a observé aucune diminution au cours des années en cause, et en a notamment conclu, peut-être un peu rapidement sur le plan géographique, que le comté de Looz et ses environs, jusqu'à la Meuse entre Namur et Huy, avaient été entièrement

épargnés. Des recherches plus récentes auxquelles se réfère Blockmans aboutissent à des conclusions opposées pour le Hainaut : la mortalité y aurait été de dix fois supérieure à la normale pour les années 1349 à 1351 ; c'est selon lui le signe d'une situation spécialement catastrophique dans le comté, et si on a ailleurs les indications d'un impact moindre, celui-ci n'est pas à sous-estimer. À la limite géographique de la région supposée épargnée, les traces de l'épidémie sont indéniables ; ainsi, l'hôpital De Potterie à Bruges, qui occupait normalement douze religieuses, en perdit dix, deux, puis quatre les trois années que dura l'épidémie, tandis qu'à Gand, les droits de succession perçus atteignaient le double de la normale.

On ne saura sans doute jamais ce qu'il en fut à Namur, dont les comptes conservés ne remontent pas si loin. Les actes des années en cause, échange de vignobles – et de politesse – entre le comte et chapitre de Notre-Dame, ou organisation de la vente de poissons de mer sur les étals des bouchers, ne sont pas ceux d'une ville affligée par l'épidémie. On ne peut donc que supposer qu'à la limite de régions apparemment épargnées (la Hesbaye et le Brabant) et d'une autre certainement touchée (le Hainaut), elle ne connut pas dans toute leur étendue les horreurs de cette fameuse peste noire, qui frappa si gravement l'Europe de 1349 à 1351.

Un mal récurrent

Après cette première pandémie, l'Europe dut s'habituer à vivre avec la maladie et la perpétuelle menace de voir sa population décimée. La peste avait ceci de caractéristique de perdurer à l'état endémique, infestant un quartier ou une rue, pendant un certain temps, pour soudain se généraliser en flambées violentes frappant une région, ou un voire plusieurs pays. En un lieu donné, ces poussées intervenaient avec une relative régularité de huit, dix, parfois quinze ans. En France, on a ainsi enregistré vingt-quatre accès importants de la maladie de 1347 à 1536, puis une douzaine de 1536 à 1670. L'explication la plus probable de cette régularité est la reconstitution des populations de rats, retrouvant une taille critique après un quasi-anéantissement, et jouant alors pleinement leur rôle de vecteur de la maladie.

Quelques épidémies majeures frappèrent une grande partie de l'Europe, et il est sûr cette fois que Namur n'y échappa plus. Elles se situent toutes sur la période de près d'un siècle chevauchant l'an 1600 : 1576 à 1585, 1626 à 1636, 1667 à 1669. Après cette dernière pandémie, le mal perdit de sa virulence, pour des raisons assez obscures, sans doute d'origine biologique, car rien, ni dans l'art médical, ni dans l'hygiène publique ne rendait son champ d'action moins fertile ; le bacille de la peste pourrait avoir muté en un bacille proche, le *yersinia pseudotuberculosis*, qui produit une forme très atténuée de la maladie, mais en immunise à vie à la façon d'un vaccin. Cette régression n'exclut pas des flambées violentes, d'autant plus frappantes, comme la dernière d'Europe, qui frappa la Provence en 1720-1721, tuant la moitié de Marseille. La peste de Canton, en 1894, tua cent mille personnes et déclencha une pandémie mondiale jusqu'en 1945, mais en Europe, elle ne s'étendit pas au-delà des ports

Revenons donc pour Namur à Galliot et à ses « *événemens les plus remarquables* », qui à défaut d'être toujours fiables, donnent quelque couleur à la description...

1362

Une maladie pestilentielle qui s'étoit manifestée par plusieurs reprises dans le pays de Liège & dans la Hesbaye, vint infecter le comté de Namur, où elle fit un terrible ravage, parmi les hommes et les bestiaux. On croit que l'hiver, qui fut très rude cette année, ne contribua pas peu à purifier l'air, & à dissiper le souffle contagieux.

1438

Sous le règne de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, le comté de Namur, fut affligé par deux grands fléaux, la peste et la famine. Celle-là qui ravageait l'Europe, fut si cruelle, qu'outre une infinité de personnes de la ville de Namur, elle moissonna plus de huit mille habitans de la province ; la disette y étoit si grande, qu'une dame ayant ordonné qu'on distribuât dans le couvent des FF. Mineurs du pain au peuple, il s'y trouva une si prodigieuse quantité de monde, qu'outre un grand nombre d'estropiés & de blessés, on compta jusqu'à dix-huit personnes étouffées dans la presse.

1455

Une maladie contagieuse fit encore de nouveaux ravages, cette année, à Namur, où en moins de six mois, elle emporta jusqu'à deux milles quatre cent personnes.

1489

Une peste désola cette année une grande partie des Pays-Bas. Elle fut si cruelle que pendant l'espace de dix-sept mois qu'elle dura, elle moissonna plus de cinquante mille personnes dans Namur, Bruxelles, Louvain, & les lieux circonvoisins.

1519

Une maladie contagieuse désola encore cette année & la suivante le comté de Namur.

1554

Une maladie contagieuse se fait encore sentir à Namur, & y cause des ravages affreux. Le nombre des malades étoit si considérable, que les curés & vicaires des paroisses pouvoient à peine suffir pour administrer les sacrements. Il fallut de nécessité chercher d'autres prêtres pour les aider dans ces fonctions. Un seul homme nommé George d'Yve, homme plein de zèle & de charité, se présenta aux échevins & aux curés de la ville, & après avoir prêté serment de bien & léalement servir les bourgeois & manans de la ville de Namur des sacrements, en tous lieux infectés, on le gratifia chaque jour à commencer du jour qu'il aura administré quelque infecté de la contagion, & durant six semaines entières après le dernier administré, savoir des curés de Notre-Dame et de Saint Jean Baptiste, chacun deux sols, & des curés de Saint Loup & Saint Jean l'Evangeliste, chacun un sol, outre deux sols du magistrat.

1555

La contagion continuant à faire bien du ravage à Namur, les échevins ne négligèrent rien pour contribuer au soulagement des infectés, en leur procurant les secours nécessaires. Ils accordèrent entr'autres le 13 Septembre à un nommé Jean Vannier, chirurgien, douze patars par jour, pour saigner les infectés de la maladie contagieuse, tant pauvres que riches. On lui accorda au surplus le pain de l'hôpital Notre-Dame à Namur, ainsi qu'à sa femme leur vie durant, à condition néanmoins qu'il n'exigeroit rien d'aucun de ceux qu'il auroit saigné, & qu'il ne toucheroit ses journées que quarante jours après le dernier saigné. Mais on trouve qu'ayant été attaqué lui-même de la contagion, il en est mort le 21 Octobre ensuivant.

Les pages de cette sinistre chronique sont sans doute exactes, mais il est bien d'autres attaques de la peste avérées à Namur que l'auteur ne relève pas, spécialement pour les temps les plus proches du sien, et qui furent à coup sûr très meurtrières. Les comptes communaux et les contrats entre particuliers sont les meilleures sources pour les dater ; l'archéologie classique ouvre de plus rares pistes, à l'exemple de la campagne menée de 1991 à 1999 par la Région wallonne dans l'ancienne Eglise Saint-Lambert et le cimetière fortifié de Nismes : sept sépultures, toutes recouvertes d'une épaisse couche de chaux, ont été découvertes sous le niveau du premier dallage, et cette inhumation daterait d'une épidémie de peste survenue en 1626-1627.

L'épidémie de 1360 à 1362, citée par Galliot, a en effet touché Namur comme d'autres régions des Pays-Bas, mais une autre, et de taille, survint en 1382-1384, qui a laissé maintes traces : le compte des recettes de la ville de Bruges montre un écroulement total des recettes en 1382, et le même phénomène est évident en Hollande, mais aussi à Namur.

L'épidémie de 1455 dont parle notre historien se poursuivit sans doute l'année suivante, car en août 1456, l'abbé de Malonne fut invité à Namur avec la châsse de saint Berthuin, qui fut portée en procession avec un cortège d'hommes en armes. On notera au passage que plus d'une procession importante de nos régions trouve son origine dans ces appels solennels à la miséricorde divine.

À l'automne 1544, c'est aussi grâce aux comptes communaux que l'on peut confirmer l'épidémie qui frappa Bouvignes, dont de Moreau a tracé un tableau édifiant mêlant l'insalubrité de la ville, la pitié envers les « *povres infectés* » et l'horrible grouillement de la « *Maison des Malades* », l'ancien hôpital des lépreux logé dans un creux de la falaise, un peu en aval de la ville sur la rive de la Meuse.

Plusieurs épidémies survinrent dans les années tourmentées de la guerre des Gueux : en 1574, les lits manquèrent à l'hôpital Saint-Roch et la vague d'octobre et novembre 1577 fut très sévère à Namur,

bien qu'elle semble être restée relativement locale ; les maîtres de la Charité des Pauvres se plaignirent en effet de n'avoir pu faire leurs collectes habituelles, une grande partie de la population s'étant réfugiée dans d'autres villes. Le mal se poursuivit l'année suivante et le nombre de victimes fut tel que l'on dut ouvrir un nouveau cimetière dans les prairies de Salzennes : au-dessus des anciennes briqueteries, se trouvait encore au XIX^e siècle un lieu-dit nommé « *fond des morts* » qui lui devait sans doute son nom.

Les études approfondies de Bauwens sur la peste à Huy, et plus spécialement dans la paroisse Saint-Pierre-outre-Meuse, ont mis en évidence les effets d'une des grandes pandémies européennes, celle de 1634-1636 ; nos régions, soumises à l'incessant va-et-vient des troupes s'opposant dans la guerre de l'Espagne et des Provinces Unies, devaient être pour la peste une proie de choix. Dans la seule paroisse Saint-Pierre, 465 victimes de la peste ont été recensées de juin à octobre 1636, multipliant la mortalité normale par cinquante. La marche septennale du 27 septembre, à Fosses-la-Ville, procession avec arquebusiers en l'honneur de saint Feuillen, fut fondée en 1635 pour respecter le « *Grand Vœu* » que le doyen Crépin, les chanoines et les magistrats avaient formé pour la délivrance de la ville. Namur n'échappa pas à l'épidémie et paya son écot au fléau universel.

Secours du corps et de l'âme

On le devine : médecins et apothicaires étaient bien démunis face à une maladie que seuls les anti-infectieux modernes peuvent combattre. Leurs remèdes n'étaient donc qu'emplâtre sur une jambe de bois et dans la majorité des cas, le pestiféré mourait de septicémie. Seuls les plus robustes, s'ils passaient le cap de la huitaine, pouvaient en échapper ; ils étaient alors immunisés, mais pour une période assez courte. Bauwens a étudié les prescriptions de l'apothicaire Jean Darmont des pauvres atteints de la peste fin 1634 : pour 17 personnes, le traitement se bornait à seul jour, pour huit malades, il se prolongeait de deux à six jours, pour onze seulement, un traitement plus long peut laisser croire à une survie : voilà un échantillon statistique éloquent.

On ne devine, les chirurgiens jurés de Namur n'étaient pas enthousiastes à l'idée de soigner les pestiférés, et il est vrai qu'approcher le malade était le plus sûr moyen d'offrir de nouvelles et funestes perspectives au fameux *nosopsyllus fasciatus*, puce du rat réfugiée dans sa paillasse. Le magistrat eut recours aux médecins étrangers, notamment liégeois et hutois, qui acceptaient de courir le risque moyennant finances, mais les religieux et religieuses se dévouèrent surtout au soin des malades.

On a ainsi conservé le contrat des échevins avec le chirurgien et barbier Jehan Vannier, cité par Galliot à propos de la peste de 1555. « *Il estoit besoing et bien requis pour l'assistance de ceulx qui seroient touché d'icelle malladie avoir un cyrurgien pour saingner iceulx mallades* », indique le préambule : la saignée, toujours la saignée, soin au demeurant parfaitement inutile. L'homme de l'art « *sera tenu de saingner suyant l'art dee cyrurgerie et comme il appartient tous ceulx et celles quy le requireront, tant pouvres que riches, pourquoy faire aura gaiges par chascun jour et quarante jours après le dernier saigné douze patars par jour* ». Outre ce gage journalier, qui lui serait donc versé quarante jours encore après la fin de sa mission, il s'assurait une rente viagère à charge de l'hôpital Notre-Dame, à lui et son épouse ou au dernier vivant d'eux deux. Ce secours médical était une sorte de service public, puisque le téméraire chirurgien ne pouvait rien exiger de ses patients : « *moyennant ce ne polra exiger des mallades, sinon ce que luy sera donné de gratuité* ». Jehan Vannier n'eut pas de chance à cette macabre loterie, puisqu'il mourut un mois et une semaine après avoir signé le contrat.

Quant à la thérapeutique, les apothicaires namurois fournissaient en 1635 de l'ail, de la « *poudre magistrale contre la peste* », des « *cœurs préservatifs* », de l'angélique, de la thériaque, des électuaires, des parfums pour assainir l'air, évidemment remèdes de médocastres. Cette fameuse thériaque était un mélange complexe et secret d'une soixantaine d'ingrédients, préparé une fois par an en place publique ; l'opium y tenait sans doute une bonne place à côté des multiples plantes pour la plupart odoriférantes. On retrouve d'ailleurs, dans toute la littérature européenne sur le sujet, les mêmes remèdes de sorcière : bézoard (concrétions intestinales de certains animaux), racines de zédoaire, amulettes remplies de « *vif argent* » (mercure), compositions à base de sang de vipère et de bave de crapaud, prétendue corne de licorne, pierres précieuses...

Le vinaigre était utilisé comme désinfectant, on y plongeait la monnaie, on en imbibait un chiffon dont on se couvrait la tête pour éviter la contagion. On connaît l'histoire du « *vinaigre des quatre voleurs* », d'origine inconnue : quatre malandrins pillaient sans dommages les maisons des pestiférés ; les juges leurs promirent de leur épargner le bûcher s'ils livraient leur recette, qui s'avéra être un mélange de

quelques puissants aromates macérés dans du vinaigre : ils évitèrent en effet le supplice du feu et furent simplement pendus !

En fait, il n'existait contre la peste qu'un seul remède qui tenait en trois mots : « *cito, longe, tarde* » (fuis vite, loin et reviens tard) ! Seuls l'isolement des malades et la destruction par le feu de leurs effets, vêtements et literies étaient des mesures réellement efficaces. On le devina progressivement, et cela permit de réduire l'ampleur des dernières épidémies de l'époque moderne.

Ceci quant aux secours du corps. Quant à ceux de l'âme, ils devaient être aussi difficiles à assurer. Lors de la même épidémie de 1555, les échevins acceptèrent ainsi l'offre de deux religieux « *du couvent de Monseigneur Saint Francois en ceste ville de Namur* » qui proposaient d'administrer les sacrements aux pestiférés moyennant la nourriture et le logement « *considérans la maladie contagieuse de peste regner en ceste ville de Namur* », et ce sur base volontaire et sans obligation pour l'avenir.

L'hôpital Saint-Roch

À Namur, le soin des pestiférés était dévolu à l'hôpital Saint-Roch, qui se trouvait près du bastion du même nom, au lieu-dit des Grandes Herbattes, à l'extrémité du rempart de la ville sur la rive de Meuse. Depuis la fin du XV^e siècle, dans l'Europe entière, le culte de ce saint est d'ailleurs associé à la maladie. Roch, né à Montpellier, vécut dans la première moitié du siècle précédent ; il passe pour avoir soigné les pestiférés lors d'un voyage à Rome, avoir contracté la maladie mais en être guéri miraculeusement.

Galliot associe la fondation de l'hôpital à la peste noire de 1349 : « *On croit que ça été à cette occasion que les habitans de Namur firent bâtir une chapelle à l'honneur de Saint Roch, avec un hôpital y attendant hors des murs de la ville sur le bord de la Meuse. Ils ont été l'un & l'autre détruits avec l'ancienne église Saint Nicolas en l'année 1696, lorsqu'on à construit les nouvelles fortifications à la porte du nom de ce Saint. (...) On prétend que la rue dite aujourd'hui communément la rue des Brasseurs, & anciennement la rue des Vifs, avoit tiré ce nom de ce qu'elle avoit été préservée de cette cruelle maladie. Ce qu'on attribue, suivant les uns, à la fumée des brasseries, & suivant d'autres, à la dévotion particulière que les habitans de cette rue avoient pour le culte de Saint Roch. Du moins voit-on que depuis plusieurs siècles on y a toujours scrupuleusement observé la fête de ce Saint, & que toute espèce de travail y étoit suspendu ce jour-là, & c'est ce qui s'est constamment pratiqué jusqu'aujourd'hui* ».

Borgnet critiquait déjà cette référence de son prédécesseur à l'année 1349, ne relevant aucun document relatif à Saint-Roch avant 1551, année où les comptes de la ville font mention d'achats destinés « *à la chapelle Mons. S^t Roch lez la porte S^t Nicolas* ». En fait, la grosse tour de Meuse, qui ne prit qu'au milieu du XVI^e siècle le nom de saint Roch, est très antérieure à la fondation de l'hôpital ; située à une position clé du rempart, elle avait plus de 22 mètres de diamètre ; sa construction débuta en 1425, assise sur pilotis ; elle servit déjà dans la guerre de 1430 et un gros canon pierrier l'équipait dès 1462. Le bastion souffrit peu au siège de 1692, mais celui de 1695 lui fut fatal, puisque le 2 août, une bombe tombée sur le magasin de munitions fit tout sauter...

C'est à Françoise Jacquet-Ladrier que l'on doit l'étude systématique l'hôpital Saint-Roch, et se chapitre tirera pour une bonne part parti de ses recherches. Saint-Roch a d'ailleurs la particularité de n'avoir pas laissé d'archives propres : comme il a été fondé par le Magistrat, sans budget propre et à frais partagés entre le bourgmestre et le receveur des pauvres, les documents qui s'y rapportent sont essentiellement les comptes de la ville.

Avant la fondation de l'hôpital, qui date en fait de 1531, Namur n'avait aucun lieu spécifique où accueillir les pestiférés, qui étaient donc soignés au grand hôpital ; celui-ci aussi désigné sous le nom d'hôpital Notre-Dame et qui n'est autre que l'hospice Saint-Gilles, était le seul établissement de soins « généraliste », puisque Saint-Jacques était destiné aux pèlerins et les Grands Malades aux lépreux. Le nombre des malades en cas d'épidémie, comme sans doute le souci de les isoler, força donc le Magistrat à trouver d'autres lieux d'accueil ; ainsi, en 1519, il choisit une maison à Wépion pour « *y bouter les infectez de la peste* » ; en 1522, il logea les malades en aval de la ville, aux Petites Herbattes et en 1530 à l'hôtel d'Aische, près du Grand hôpital.

Ces arrangements ne suffisaient pas à faire face à l'ampleur et à la récurrence des épidémies, et l'autorité urbaine résolut de prendre à sa charge la création d'une véritable institution destinée aux malades de la peste. Elle fit construire trois maisons contiguës, ensemble important de 83 pieds de

long sur 23 de large, avec cave et étage, toit d'ardoise, et blasons aux murs. À l'origine, Saint-Roch était doté de « *sept couches ou formes de lits* », hautes et longues de deux mètres. L'hôpital était pourvu d'un potager et d'un verger cernés de murs, et bien sûr d'une chapelle, une véritable chapelle pourvue d'un autel, de statues et d'un tronc. Un grand Saint-Roch de pierre et croix tutélaire veillaient sur l'ensemble.

La construction dura quatre ans, mais la maladie n'eut pas le bon vouloir d'attendre ; dès 1532, il fallait accueillir les malades, et même faucher les fèves du jardin « *à cause de l'infection d'icelles* ». Le premier chapelain, Regnault Jadin, administra les sacrements dès le 10 juin 1532. Trois femmes entrèrent au service de l'hôpital en juin 1532 : la première, Quentine, chargée de « *faire en ville les courses des malades* » mourut dès le 4 août mais les deux autres, la veuve Colin et Jenon Claude en réchappèrent et restèrent leur quarantaine à la fin de leur service.

Aux premiers temps de l'hôpital, les soins proprement dits furent assurés par les sœurs grises récollectines ; pendant la durée des travaux, elles logèrent sans un chariot fourni par le Magistrat, qui assurait aussi leur entretien. Un siècle plus tard, on voit les jésuites s'occuper des pestiférés, et aménager en 1668 l'annexe du « *petit Saint-Roch* ». L'hôpital Saint-Roch n'avait apparemment pas de médecin à demeure ; ce n'est qu'en 1598 qu'un chirurgien cité comme étant celui de Saint-Roch se fit rembourser par la Ville du vin, du vinaigre, des fioles et des serviettes.

Ne manquent au tableau que le fossoyeur et ses serviteurs, puisque bien sûr un premier cimetière fut rapidement ouvert, qui allait être agrandi lors de l'épidémie de 1555. Ce petit monde vivait donc au rythme des accès de la maladie, qui risquait fort de les emporter, et des éclipses plus ou moins longues ; on voit ainsi en 1582 une femme attachée à l'hôpital, Marie Byart, s'installer aux environs dans une annexe de l'hôpital, dans « *la maison appartenante à la ville hors la porte St Nicolas joindant à St Rocque, à elle accordée en louvaige par Messieurs... à condition qu'elle ne recevra en sadite maison nul larchin ni picorde...* », et ce à une condition : « *sy la maladie contagieuse survenoit (que Dieu ne veuille !), sera tenue de servir les infectez comme du passé* »

En 1554, apparaît un autre personnage, le « *cathier* », véritable directeur de l'établissement tant du point de vue médical que matériel. Curieux terme que celui de cathier, et à l'étymologie mystérieuse : en dialecte namurois, le « *cati* » est le pensionnaire de l'hospice, elle-même « *catterie* », alors que le mot désigne plus généralement les hérétiques, albigeois puis protestants, adorateurs du diable sous la forme d'un chat (kat). Les noms de quelques cathiers ont été conservés, liés parfois quelques détails évocateurs quant à la vie de l'hôpital lui-même ; ils se succèdent parfois à un rythme inquiétant. Le premier est Simon Bivort, aidé de sa femme Agnès ; il est remplacé en 1556 par Gilles Brebanchon, dont l'épouse fait office de nourrice pour les petits enfants venus avec leur mère « *infectée* ». On le devine, cette fonction n'est pas sans risques. En 1572, on voit ainsi son titulaire indemnisé pour avoir contracté l'infection : « *Au cathier ou hospitalolier de St Rocque... estans infecté de la maladie contagieuse luy payé pour 85 jours... 21 livres, 5 sols...* »

En 1631, le cathier Jean de Saint-Roch reçut des « *salaires extraordinaires* » pour « *visiter, assister et curer tant qu'il serat en son pouvoir les infectés et ensepulturer les morts* ». Les cathiers, familiers de la maladie, en devenaient spécialistes de la peste, chargés d'une sorte de surveillance sanitaire ; ils étaient appelés pour juger des cas suspects et leurs diagnostics étaient sans appel ; le même Jean de Saint-Roch fut ainsi appelé à examiner des cas suspects à Jambes. Un autre cathier, Jean du Mont, âme apparemment philosophe et poète, laissa en 1635 cette requête rimée :

*« tracassant encore davantage
parmi les rues soir et matin
afin deschasser le venin
des infectez dans cest ville,
car c'est une chose fort utile
de prendre bonne garde aux infectés
craignant un iour d'en être gratté »*

Ce jour où il fut « *gratté* » arriva peut-être bien vite, car on voit la même année le Magistrat désigner un nouveau cathier, un certain Servais Gidart, avec la mission habituelle de servir les pestiférés et de diriger l'établissement ; c'est d'ailleurs le dernier qui soit recensé.

Les comptes de la Ville donnent ainsi çà et là un aperçu de la vie de l'hôpital, comme la fourniture de vin ou de couchage aux malades, que des porteurs spécialisés amenaient à chaque épidémie dans des brancards, des chariots ou des « *nacelles* » de la ville : « *À Jehan le Thourier, second esleu, pour avoir*

envoyé à S^t Rocque, ... à deux fois, pour l'assistance des malades illecq infestés de la peste, deux petitz thonnetes de vin tenans ensemble 99 pots » (1554), « pour 3 lits et 3 couvertours... mis à S^t Rocq, pour dessus coucher les pouvres malades » (1574), « livré 11 couches ou fournes de litz à l'hospital S^t Rocque » (1574)...

Saint-Roch posait à la Ville un problème insoluble : il était bien trop exigü pendant les épidémies alors qu'il était inutile au cours des périodes de rémission, qui se firent heureusement de plus en plus longues. On agrandit donc l'hôpital de 1629 à 1632 en y adjoignant une nouvelle maison ; les comptes témoignent aussi de travaux réguliers par les ouvriers de la ville en 1567, 1575 et 1578. C'était cependant encore insuffisant, d'autant que l'établissement était en principe réservé aux bourgeois de Namur, et qu'il fallait bien aussi isoler les malades étrangers, spécialement les soldats. En 1578, on fit ainsi peindre une pancarte aux armes de don Juan d'Autriche pour leur en interdire l'accès : « *À Jehan le Saive, painctre, pour avoir fait sur blan fer une salvegarde les armoiries de Son Altèze, pour apposer sur les maisons et hospital de S^t Rocque en ceste ville, affin que les gens de guerres ny aultres estrangiers ne se missent audit hospital... 20 sols* ».

Pendant les épidémies, on devait donc aussi cantonner les pestiférés dans des huttes de bois et de paille, construites sur les remparts ou aux environs de la ville, le long des fossés et du Hoyoul, voire dans les prés de Salzinnes. Les comptes de la Ville témoignent des frais exposés tant pour construire ces abris provisoires que pour les brûler, une fois la peste disparue. À titre d'exemples, citons quelques dépenses exposées en 1555 et 1578 : « *à ung homme aiant bouté le feu ès huttes des infectés sur les terrées, paï ung sol...* » , à d'autres s'étant chargés de « *quérir du bois pour faire huttes hors la ville servans pour les infectez* » , de « *charier de l'estrain pour couvrir lesdites huttes* », « *...despense faite à cause des huttes faictes... hors la ville sur les fossetz et joindant de houyoul, pour mettre les infectez de la peste estans en grand nombre, et affin de éviter plus grosse infection* », paiements « *à deux Allemans ayans faict aulcunes huttes pour les infectez de leur nation* », « *à deux Allemans pour avoir fait des huttes emprès le rieu de la fontaine S^e Croix* ». Les postes de guet voisins des remparts servaient aussi à abriter les pestiférés, postes qu'il fallait alors remplacer : « *À Marque le Conte, placqueur, pour avoir replacqué tout noef plusieurs ghuetz allenthour de la ville, lesquelz l'on avoit fait rompre à cause des infectez se y aians tenus* »

À l'inverse, pour tirer profit de ces importants bâtiments pendant les périodes rémissions, la Ville prit l'habitude de les louer à des particuliers, à charge pour eux de vider les lieux au retour de l'épidémie : plusieurs documents en témoignent au cours des XVI^e et XVII^e siècles. Si la maladie survenait, les locataires s'en trouvaient donc lésés, et comptes font alors état d'indemnités, comme celle payée en 1555 à « *De Fransquin, pour les deux maisons estantes auprès de S^t Rocq lesquelles luy estoient lowées pour 48 sols l'an, et pour ce que ceste année, à cause des infectez estans illecq, nulz prouffitz ne s'en est fait ...* ».

Au milieu du XVII^e siècle, la maladie se fit plus rare, et se posa la question de l'affectation des bâtiments. Le 15 février 1652, la maison dite « *le petit St Roch* » et le jardin furent vendus aux plus offrants, à charge pour les adjudicataires d'en sortir en cas d'épidémie pour loger les religieux chargés du service des malades. Et en effet, une dernière épidémie survint en 1667, apparemment limitée à la garnison, puisque l'on remit les bâtiments en état pour accueillir les soldats malades.

De nouveau désaffecté et loué à partir de 1670, Saint-Roch trouva une nouvelle et éphémère vocation sanitaire à la fin du siècle. En juin 1690, la princesse de Barbençon, épouse du gouverneur, le dota de meubles et fit venir quelques sœurs hospitalières de Tirlemont, qui se trouvèrent confirmées dans leur responsabilité l'année suivante par le roi d'Espagne : il leur prescrivit de soigner les militaires espagnols et au besoin les bourgeois, les premiers gratuitement et les seconds pour six sols par jour.

L'ancien hôpital des pestiférés, chapelle comprise, fit ainsi office d'hôpital militaire. Il aurait été utile lors du siège de 1692, bien que fort proche du demi-bastion de Saint-Roch, sérieusement attaqué, mais les Français le trouvèrent trop petit et le remplacèrent par un nouvel hôpital près des casernes. Ses bâtiments n'apparaissent pas sur le plan de Visscher, pourtant précis ; ce qui en restait, s'il restait quelque chose, disparut en tout cas le 2 août 1695 avec l'explosion du magasin à poudre du bastion.

Prophylaxie

On a vu que les opinions anciennes sur les causes de la peste étaient largement fantaisistes ; nombre des mesures prises pour prévenir et enrayer le fléau étaient donc totalement inutiles : aspersion de vinaigre, feux purificateurs aux carrefours, désinfection supposée au moyen de soufre et de parfums

violents. Même la crainte des déjections ou des animaux domestiques était sans objet : les massacres de chiens et de chats qui se firent à chaque épidémie furent vains. Si beaucoup de médecins n'iaient la contagion, on se rendit cependant progressivement compte que seuls l'isolement des malades et la destruction de leurs effets personnels pouvaient avoir quelque efficacité.

Même si elle n'épargnait a priori personne, la peste était à double titre une maladie populaire : d'abord, elle débutait toujours dans les quartiers pauvres et insalubres, près des boucheries et poissonneries et chez les artisans travaillant les textiles, en un mot là où les rats prospéraient ; ensuite, devant le spectacle d'une ville changée en ghetto où l'activité s'était réduite au va-et-vient des tombereaux de cadavres, la première réaction, quand elle était encore possible, était de fuir, ce que seuls les riches pouvaient faire.

Quand l'épidémie menace, l'autorité rappelle donc la population à ses devoirs d'hygiène, interdit de fréquenter les malades, incite à la prudence envers l'étranger. Les archives ne manquent pas, spécialement au cours de ce siècle funeste qui court de 1550 à 1650.

Le 20 mai 1564, alors que la peste rôde dans les pays voisins, des édits de police sont publiés, qui témoignent d'un zèle soudain pour la salubrité publique. Il est d'abord interdit de laisser errer les porcs « *ce qui polroit causer grands inconviens et infections à cause des grandes challeurs journallement survenantes, de sorte que maladies s'en polroient ensuyre (que Dieu ne veulle) s'y pourveu et remédié n'y estoit* », et ce sous peine d'une amende alourdie en cas de récidive ; « *la herde des dits pourceaulx* » doit être sortie de la ville de cinq heures du matin à huit heures du soir jusqu'au 1^{er} septembre, et de six heures du matin à six heures du soir du 1^{er} septembre au 1^{er} novembre. Les eaux puantes, immondices et fumiers n'ont plus leur place sur la voie publique : « *mes dits seigneurs font exprès commandement comme dessus à ung chascun et tous que doresnavant nuls ne nulles ne s'ingerent ou avanchent jecter escloix, eauwes puantes et aultres immundicités sur les dites rues, ains aient à les porter es rivières fluantes et tiengnent les dites rues et courots d'icelles netyes, pour éviter les infections que à cest cause se polroient engendrer* », « *et aussy pour ce que à l'occasion des fumiers, ordures et immundicité que les bourgeois, mannans et habitans de cette ville jectent de jour en jour dans les rues, lesqueles rendent grande feteur et puanteur, dont aussy polroient souldre grosses infections, et causer grand péril et dangier, à cest cause mes dits seigneurs font commandement expres à tous en dedans le premier jour de may ils aient à oster et desblaver tous fumiers, ordures et immundicités estans de present sur les dites rues et allendroit de leur héritaiges, sans les pouvoir bouter sus et au devant de heritaiges des voisi, et doresnavant nul ne se presume ny advanche en sorte quelconques jecter ou faire jecter ny empeischer par quelque fumiers, terres ou ordures aulcunment les dites rues* » ; obligation est faite de « *menner, charier telle ordure et immundicite sur les rempars de la ville* ». La ville y gagna sans doute en propreté mais la puce du rat n'en fut bien sûr en rien contrariée, de sorte que trois mois plus tard, la peste se faisant plus menaçante, un cri du perron annonçait d'autres mesures : « *On est adverty que presentement la maladie contagieuse de peste règne tant en la cité de Liège que es faubourgs et autres lieux et villages circonvoisins* », annonça le crieur public. Défense fut faite « *de par le Roy nostre Sire* » de « *hanter* » les malades et les lieux infectés, comme de recevoir des personnes ou d'acheter des fruits et légumes en provenant, sous peine d'une amende de trois florins « *et d'estre corrigés arbitrairement, soit par bannissement ou aultrement* ». Les étrangers arrivés depuis moins de trois jours recevaient l'ordre de quitter Namur sur le champ ; un guet nocturne était organisé pour surveiller les abords de la ville, les bourgeois enrôlés avaient l'ordre de se présenter tous les soirs à six heures « *en la maison de la ville* ». Des mesures analogues sont annoncées, avec peu de variantes, à chaque nouvelle menace d'épidémie. L'édit du 20 mai 1575 « *publié au lieu de Saint Remy au son de la trompette* » ajoute quelques nouveautés, qui indiquent enfin une prophylaxie efficace : isolement des malades, identification de ceux-ci au cours de leurs déplacements par des baguettes blanches, interdiction de faire commerce d'effets suspects, tout cela est ordonné sous peine de peines sévères, amendes, bannissement, fustigation. « *Ayant (...) préveu les inconviens et infection pestilentielleuses qui sont tant apparentes d'accroistre en ceste ville et banlieue si ne se donne promptement ordre et remède convenable, aux occasions dont les dites infections procèdent ordinairement, et entre autres que les infectés ne se contiennent en leurs maisons, ains conversent avecq autres, sans porter blanches verges* », les édiles « *font exprès commandement bien à certes à ung chascun et à tous, de quelque qualité et condition qu'ils soyent, estans infectés ou ayans conversés avecq les dits infectés, de se contenir en leur maisons ou de se retirer hors ceste ville es lieux pour ce désignés, sans se mettre es ghquets ou thoures*

*alenthour d'icelle ny d'aller parmi la ville sans blanches verges et à heure limitée, assavoir depuis les xii heures jusques à une après midy, à peine de bannissement, par l'espace de trois mois, et en cas de contravention de fustigation», «deffendant aux vieulx wariers de ceste ville de n'achapter accoustrement, linges et choses semblables, s'ils ne sont asseurés qu'ils procèdent des lieux non infectés, et de ne les porter en vente par la ville, à peine de xx pattars d'amende». Aux pourceaux, dont la détention est interdite en ville, s'ajoutent les «*connins et oysons*» (lapins et oies) et l'on trouve aussi cette curieuse interdiction faite aux chirurgiens de laisser devant leur maison les bassins emplis du sang ponctionné à leurs malheureux patients...*

Le 24 août 1596, la recrudescence de la maladie nous vaut un texte important, plus moderne, plus précis, touchant les personnes, les bêtes, les choses. La verge blanche, ancêtre de la canne d'aveugle, est entrée dans les mœurs. S'il y a un malade dans une maison, nul ne peut en sortir que de midi à une heure, et encore est-ce en exhibant une verge blanche d'une aune de long ; la maison elle-même doit être signalée en haut d'une marque de paille et en bas d'une croix d'au moins un pied de long et de large ; parents et amis ne peuvent visiter les malades qu'avec la même verge blanche, signalant le danger qu'ils font courir aux tiers. De manière générale, il est défendu d'approcher les infectés à moins de dix à douze pieds, et celui qui l'aura fait deviendra lui-même objet des mêmes précautions. Les boutiques sont interdites aux pestiférés, qui ne peuvent évidemment exercer commerce eux-mêmes ; des mesures spéciales visent les tanneurs et les marchands de poisson, dont l'activité est spécialement insalubre. On ne peut recevoir les infectés ni même les suspects dans les hôtelleries ; les églises leur sont interdites : on ira même jusqu'à fermer les églises aux premiers offices de la journée, les malades profitant de la pénombre pour aller recommander leur âme à Dieu malgré l'interdiction. La vie sociale est mise en veilleuse, même les noces et repas funéraires ne peuvent excéder douze personnes.

Chiens et chats doivent être tués, emmenés hors de la ville ou tenus enfermés, les bêtes mortes incontinent jetées à la rivière et on rappelle l'interdiction de nourrir «*pourceaux, oysons, cannes et cannarts, lappins, à peine de confiscation de tels bestiaux et de 18 fl d'amende que seront reellement exécuter*», tous animaux dont on doit se faire quitte dans les vingt-quatre heures. On peut donc supposer que les édits antérieurs sur cette question sensible n'avaient pas été vraiment appliqués ; on remarquera aussi qu'en vingt ans, on est passé des «*connins*» aux «*lapins*», signe d'une évolution de la langue qui va de pair avec la lisibilité des textes

Les meubles des maisons infectées ne peuvent être déplacés pendant deux mois : les literies, effectivement contagieuses puisque infectées de puces, ne peuvent être brûlées en rue ni jetées dans la Sambre et la Meuse. Quant aux «*voeux wariers*» (fripiers) et «*revendeurs de vieilles baghues*», ils sont interdit de commerce pendant trois mois. Et l'on retrouve ces velléités d'hygiène publique : obligation de nettoyer deux fois par semaine les «*courots ou ruisseaux*» devant sa maison, interdiction de déposer les ordures sur le rempart ou dans la rivière, de «*jecter urines, bruets puants et aultres ordures sur les rues*» et de garder les eaux de pluie plus de six jours.

Suit pour conclure le traditionnel arsenal des sanctions pénales, le père de famille répondant de ses enfants et domestiques. Enfin, pour faire bonne mesure, il est fait appel à l'aumône pour aider les «*pouvres infectés*».

Dernier exemple du genre, l'édit du 31 juillet 1636 apporte aussi sa part de mesures classiques et de nouveautés, déplorant le peu de cas que le citoyen namurois semble faire des règlements pris pour sa sauvegarde : «*l'on s'apparçoit que la maladie contagieuse va s'augmentant en ceste ville et que ce nonobstant les bourgeois, mannans et habitans d'icelle sont manquans d'observer le règlement dressé pour la conservation d'ung chascun par édict publié le XI^e de may dernier*»...

Cette fois, les malades ou suspects ont obligation d'abandonner leur maison, qui doit rester fermée, et de quitter la ville pour se rendre «*es lieux ad ce designez ou autres qu'ilz choisiront esloignez des chemins ordinaires*». Ceux qui possèdent plusieurs maisons à Namur, ne peuvent contourner l'interdiction en allant de l'une à l'autre. En cas de décès, on ne peut sortir les morts des maisons «*aultrement qu'à couvert du grant matin ou du soir et avecque clochette sonnante, affin que chascun s'en puisse contregarder*» ; la maison doit alors rester fermée trois semaines et ses habitants «*debeveront porter la dite verge blanche et mettre la dite croix sur la porte, à peine de vingt fl. d'amende ou d'aultre arbitraire*». Des femmes sont même engagées par le Magistrat pour la désinfection des maisons des pestiférés, moyennant un salaire de 30 à 50 florins par quarantaine.

Malgré l'interdiction, certains proches de malades « *hantent entre le peuple* » sous de mauvais prétextes : ils doivent s'abstenir de toute conversation avec les autres Namurois pendant trois semaines, et n'aller en rue qu'aux heures prévues « *avecque blanche verge* ». Les infectés ne peuvent plus mendier, mais doivent se contenter de ce qu'on leur donne « *à peine de banissement ou d'aultre plus griefve* ». « *Lorsque les infectez voldront nettoyer leur maison, ilz ne poldront jecter aulcunes immundices, estrains ou pesatz sur les rues, aisni les debveront brusler en leur maison de nuicte, et, après les noeuf heures* »

Au nombre des métiers dangereux pour la santé publique, on retrouve les poissonniers, les bouchers, mais aussi, cette fois, les marchands de fromage puant : toujours cette idée que la peste se répand par les mauvaises odeurs ! « *Et come le sang et excrements des entrailles de bestes tuées par les bouchiers de ceste ville, coulants sur les rues, causent des grandes puanteurs quy poldroient engendrer l'augmentation ou continuation de la maladie contagieuse, l'on deffend bien expressément ausdits bouchiers de plus laisser le dit sang et ordures sur les dites rues, leur ordonnant de les recevoir en cuves, et incontinent les jecter en la rivière* », « *comme de mesme à tous marchants graissiers de ne tenir en leurs maisons fromages ou flandres puantz ou aultres marchandises semblables, quy peuvent causer quelque puanteur, à peine de confiscation et chastoy arbitraire* » ...

Ces mesures tirées des archives namuroises ne sont pas très différentes de celles que les autres villes pouvaient prendre dans des circonstances analogues. Derrière l'austérité de chaque document, se révèle une part de la tragédie humaine que la peste traîna dans son sillage pendant plus de trois siècles. Dans le seul compte communal de la ville namuroise de Bouvignes pour 1543 et 1544, citons ainsi pêle-mêle les primes offertes aux pestiférés nécessiteux pour « *wider la ville* », à celui qui est allé « *copper bois pour faire hustes aux jardins des Malades pour y mectre les infectés qui ne pouvoient voir place es chambres desdits Malades* », à un sergent chargé de « *pourchasser les povres infectéz* », et d'ordonner aux récalcitrants de s'en aller, le drame enfin d'un homme sorti de la ville pour enterrer lui-même son enfant mort et refusant malgré cela la quarantaine...

Comportements

La typologie des comportements collectifs en cas de peste a été abondamment décrite, et avec une unanimité qui permet de supposer que Namur ne fit pas exception, même si les témoignages y font défaut : partout, ce sont les mêmes scènes de fuite des villes, l'abandon des malades par leurs proches, l'effondrement des structures familiales, partout les pestiférés sont partagés entre résignation et folie, du stoïcisme souriant aux excès les plus débridés. Les scènes de gens s'enterrant vivants pour ne pas être laissés en pâture aux animaux sont courantes, décrites par Montaigne, mais encore par les missionnaires de Haute-Volta pendant la famine de 1972.

Au début de l'épidémie, on a souvent tendance à cacher la peste, pour se cacher la réalité, mais aussi pour échapper à la vindicte sociale. Quand un enfant mourut à Huy, le 28 janvier 1636, on mit d'abord en cause la variole, mais comme la mère périt aussi le mois suivant, on dut se rendre à l'évidence. On évite la visite du médecin, parfois même on enterre soi-même ses morts, comme en témoigne cet acte de décès, relatif à la même épidémie : « *Le 15 décembre 1635, un petit enfant mourut dans la maison du Tonnelet, et on suppose que c'était contagion, parce que depuis peu est encore mort un autre petit enfant, de même un porc, ainsi que la veuve de Martin Noé, mère de ces enfants, qui était malade depuis quinze jours, et elle a elle-même porté en terre son dernier enfant mort, sans avoir permis qu'il soit visité* ».

Partout aussi, et on l'a vu pour Namur, les médecins et les religieux sont partagés entre héroïsme et lâcheté. Pour quelques témoignages de courage de récollectines, capucins et jésuites, combien de religieux ne durent-ils pas céder à la terreur commune, à l'image de ces chirurgiens refusant d'intervenir, forçant l'autorité à engager des praticiens étrangers ? Ce ne sont pas là les seuls dont la profession fasse approcher les contagieux : n'oublions pas les notaires, appelés à rédiger de nombreux testaments en urgence, entendant depuis la rue, avec ses témoins, le malade à la fenêtre de sa chambre ; n'oublions pas non plus les fossoyeurs, premières victimes de la contagion, jouant leur vie pour une prébende dans un hôpital de la ville, courant la ville au tintement d'une clochette, poussant leur chariot recouvert d'une étoffe noire, enfouissant les corps dans des cimetières de fortune.

Contre la peste, punition du ciel, il n'y avait d'autre issue que d'implorer la miséricorde de Dieu ou d'adopter préventivement un comportement qui évite sa colère. Lors des grandes calamités, tous les saints du ciel étaient appelés à processionner dans le village ou la ville afin de guérir et protéger ceux-

ci. On a vu plus haut des exemples de processions pénitentielles fondées pour en implorer la clémence, les appels au jeûne étaient aussi fréquents. Par ailleurs, les édits namurois relatifs aux bonnes mœurs furent souvent expressément motivés par la nécessité d'éloigner de la ville la vindicte divine ; à Tournai, la peste noire eut pour conséquence immédiate d'obliger ceux qui vivaient en concubinage à se soumettre immédiatement aux lois chrétiennes du mariage.

Un comportement classique est la recherche de boucs émissaires, responsables de la maladie, au premier rang desquels les lépreux, notoirement fourbes et paillards, les juifs, qui furent souvent victimes de massacres, et bien sûr les étrangers, comme les Hollandais à Londres, les natifs des Pays-Bas (de nos régions donc) en Espagne en 1596-1599. Les communautés se trouvaient aussi des boucs émissaires en leur sein et de nombreux procès aboutirent à l'exécution de bouteurs de peste commandités par le diable, accusés d'avoir empoisonné les puits. Ces massacres ne furent pas toujours spontanés, les autorités en étant souvent les complices intéressés. Le comte de Hainaut profita de la grande peste de 1349 pour récupérer les créances impayées aux juifs morts ou expulsés ; une seule tuerie est avérée avec précision, celle de Hon, près de Bavay, alors dans le comté de Hainaut, où deux familles furent brûlées vives le 28 août 1349. Ailleurs, les choses sont moins claires, mais il semble bien que de tels meurtres aient eu lieu à Ath et en Brabant. On n'a pas trace de tels agissements à Namur, mais cela n'exclut rien : rappelons-nous qu'en 1419, les juifs étaient taxés chez nous au passage du pont de Jambes, au même titre que les marchandises, lapins sauvages et harengs saurs !

L'Église s'opposa à ces comportements, exacerbés par l'hémorragie humaine : Clément VI, pape pendant la peste noire, ouvrit Avignon et le Comtat Venaissin à tous les persécutés, interdisant sévèrement les massacres tels que celui qui eut lieu à Strasbourg où neuf cents juifs furent brûlés vifs dans une fosse de leur cimetière. Il condamna aussi le mouvement mystique des flagellants, qui pensaient acquérir la pureté par la pénitence, la prière et le fouet, et parcoururent l'Europe en chantant des cantiques et en se flagellant pendant trente-trois jours et demi, soit autant de jours que d'années de la vie du Christ ; vêtus de longs vêtements marqués de croix, un capuchon sur la tête, ces pénitents, dont le nombre a été estimé à 800.000, engageaient les populations à expier leurs fautes et à calmer la colère de Dieu dans une grande hystérie collective.

À la fin de l'épidémie, surtout aussi on constate les mêmes comportements : joie bruyante, frénésie de mariages, nombreux enfants, soucieux de s'enrichir. Et il est vrai que les terribles saignées faites dans la population étaient assez vite effacées. Jean de Venette, un carme français dont les chroniques sont un témoignage vivant du XIV^e siècle, fit cet amer constat : « *Quand l'épidémie, la peste et la mortalité eurent cessé, les hommes et les femmes qui restaient se marièrent à l'envi. Les femmes survivantes eurent un nombre extraordinaire d'enfants... Hélas ! De ce renouvellement du monde, le monde n'est pas sorti amélioré. Car les hommes furent après encore plus cupides et avarés, car ils désiraient posséder bien plus qu'auparavant* »...

Effets démographiques et économiques

Les effets démographiques et économiques globaux des épidémies de peste sont difficiles à établir. On a évoqué plus haut les conséquences de la peste noire : un tel bouleversement ne put évidemment être récupéré rapidement, d'autant que les enfants et adolescents étaient les premières victimes de la maladie. Des études ont identifié un effet sensible de cette dépopulation pendant vingt ans, dans certaines régions environ trente-cinq ans : cela peut sembler bien peu, mais n'oublions pas la frénésie de mariage et de naissances qui suit habituellement les vagues de peste. Les épidémies suivantes, moins générales, permirent généralement à la population se reconstituer d'une peste à l'autre. Pour certains villages hennuyers, la mortalité a pu être étudiée sur base des droits de succession : au cours des pestes de 1400-1401 et de 1438-1439, on a constaté que la mortalité était multipliée par trois à quatre, pour retomber ensuite à 70 % de la normale.

Sur le plan économique, on constate un effet d'enrichissement individuel par la concentration des biens due aux décès, de même qu'un phénomène de rareté de la main d'œuvre. Les comptes de Gand indiquent une hausse des salaires pour le personnel qualifié, mais rien de sensible pour les simples ouvriers, sans doute plus facilement remplacés par l'immigration. L'agriculture est évidemment touchée, de nombreuses parcelles restant à l'abandon faute de bras. En Hainaut, on dispose de l'indice de la production céréalière avant, pendant et après la peste noire : de 173 en 1334-35, il est passé à 4,4 en 1349-50, pour remonter à 47 en 1350-51 et à 84 en 1356-57.

Les analyses sont contradictoires quant à l'incidence des épidémies sur le niveau de vie général. Certains historiens y voient un effet positif, la production se rétablissant plus vite que la population ; d'autres trouvent dans les pestes locales la source de fortes tensions économiques. Voilà une étude qui reste à faire à Namur...

Bibliographie

- Audouin-Rouzeau F., *Les Chemins de la peste*, Rennes 2003.
- Bauwens P., *Les deux dernières graves épidémies de peste à Huy (1634-1636 et 1668-1669)* in *Annales du Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts*, T. XLVIII, 1994.
- Biramen J.-N., *Les hommes et la peste en France et dans les pays européens et méditerranéens*, Paris & la Haye, 1975-1976.
- Blockmans, Wim P., *De pest in de Nederlanden*, *Maandblad voor geschiedenis en archeologie*, juillet-août 1980.
- J. Borgnet, S. Bormans, DD. Brouwers, *Cartulaire de la Commune de Namur*, 6 vol., Namur, 1876-1924.
- Delumeau J., *La peur en Occident (XIV^e-XVIII^e siècles)*, Paris 1978.
- De Moreau A., *Une épidémie de peste à Bouvignes*, in *Namurcum : Chronique de la Société archéologique de Namur*, 1943
- Despy G., *La grande peste noire a-t-elle touché le roman pays de Brabant ?*, in *Centenaire du séminaire d'histoire médicale de l'Université Libre de Bruxelles 1876-1976*, pp. 195-217, Bruxelles, 1977.
- Galliot M., *Histoire Générale, Ecclésiastique et Civile de la Ville et Province de Namur*, 6 volumes, Lemaire Imprimeur, 1788-1791.
- Jacquet-Ladrier F., *L'hôpital Saint-Roch et la lutte contre la peste à Namur aux XVII^e et XVIII^e siècles*, *Annales de la Société belge d'Histoire des Hôpitaux*, 1980, XVIII, pp. 59-70.
- Lucenet M., *La peste, fléau majeur*, publié sur le site Internet de la Bibliothèque Universitaire de Médecine, Paris.
- Van Werveke, *De zwarte dood in de zuidelijke Nederlanden (1349-1351)*, *Mededel. Kon. VI. Acad., Kl. Lett.*, t. XII n°3, Bruxelles, 1950